

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center"><b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</b></p>	<p align="center"><b>Délibération n° D20250505-02 Du 05 mai 2025 GÎTES COMMUNAUX DU MARY TARIF LOCATION DRAPS</b></p>
--	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	30.04.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	30.04.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOURMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (11)

**Absents :** MAILLET-BERT P - BONNEVAUX V - MAURICE M (3)

**Secrétaire :** Sandrine JOURMARD-DESSALCES

### GÎTES COMMUNAUX DU MARY TARIF LOCATION DRAPS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a de plus en plus de demande de mise à disposition des draps lors des réservations des gîtes du Mary. Il propose de mettre en place ce service et de définir le montant de la location.

**Montant proposé :** 15 € / lit / réservation

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;**

- **Fixe à 15 €** le montant de la location des draps + taies d'oreillers pour un lit et par séjour.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 06 mai 2025.

Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOURMARD-DESSALCES,  
secrétaire de séance

